

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CHÂTEAUVIEUX
N° 06 - 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 20 mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le lundi 16 mars conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, CORNAND Christine, TEXIER Michel, GONCALVES Régine, SERRES Gilles, PACALET Nadine, BOYER Christian, TEMPIER Nathalie, MASSE Julien, ANTOINE Agnès, GRIMBERT Sylvain, GIRAUD Fanny, DE PIETRO Michel, PHILIPPE Mélissa, NOUVEL Florent, *Conseillers Municipaux*.

Quorum : 8

Julien MASSE a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Détermination du nombre d'Adjoints.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal étant de 15, le nombre des Adjoints au Maire ne peut dépasser 4.


Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 3 postes d'Adjoints au Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de fixer à trois le nombre d'Adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,


Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,


Julien MASSE